



Réf. : ND 18 :

Tunis, le 26 mai 2018

COMMUNIQUÉ
L'ORDRE DES MÉDECINS SOUTIENT LES ACTIONS
CARITATIVES DE CIRCONCISIONS

L'Ordre des Médecins appuie toutes les actions caritatives et sociales offrant aux familles à faibles revenus la possibilité d'une circoncision à titre gracieux dans le respect des règles de bonnes pratiques de cet acte qui restera tout de même un acte médical à réaliser par des médecins comme l'a rappelé la circulaire n°13 du 8 février 2016 du ministre de la santé.

Le Conseil National de l'Ordre des Médecins profite de cette occasion pour informer nos concitoyens des risques de complications parfois graves de la pratique des circoncisions par des circonciseurs traditionnels sans qualification chirurgicale et appelle les parents à ne confier leurs enfants qu'à des médecins et des établissements publics ou privés de santé, qui leurs assurent les normes d'asepsie chirurgicale et de sécurité anesthésique.

L'Ordre des Médecins appelle par ailleurs tous les confrères à participer activement aux différentes actions caritatives organisées en collaboration avec les établissements sanitaires agréés afin de réaliser des circoncisions médicalisées au profit du plus grand nombre d'enfants issus des milieux défavorisés.

**Le Président du Conseil National
de l'Ordre des Médecins**

Docteur Mounir Youssef MAKNI